

► LA MRAI : LE NÉGOCIATEUR

Rattachée à la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives (SGA/DMPA), la **Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers (MRAI)** soutient les collectivités locales dans la reconversion des sites libérés par le ministère après une restructuration. Elle négocie la vente du patrimoine devenu inutile aux armées. Elle agit sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de négociateurs qui interviennent dès que l'aliénation d'un bien est prononcée par le ministre.

Les ventes s'effectuent en priorité au profit des collectivités locales souhaitant acquérir ces immeubles pour réaliser des opérations de reconversion en cohérence avec une politique de développement local répondant aux besoins de la collectivité. Le négociateur procède aux études prospectives nécessaires pour dégager le projet le plus adapté et mobilise l'ensemble des autorités civiles et militaires autour d'un **comité de pilotage** présidé par le préfet pour sélectionner un cabinet d'ingénierie urbaine en charge de présenter un ou plusieurs scénarios d'aménagement.

Contact : secrétariat - 01 30 97 55 87 - mrai@sga.defense.gouv.fr

► LA MAR : LE MÉDIATEUR MOBILITÉ

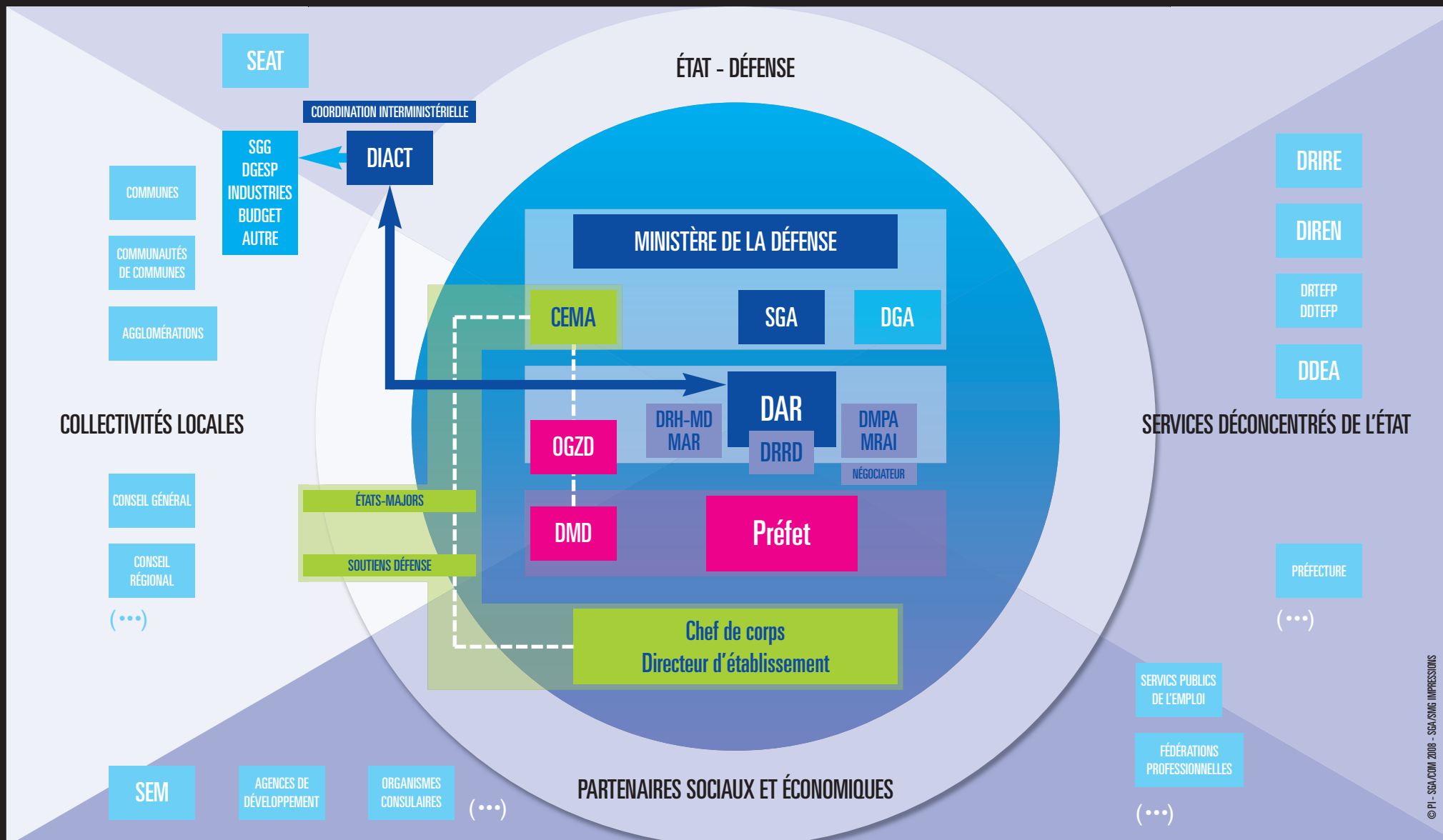
Rattachée à la Direction des Ressources Humaines du ministère de la défense (SGA/DRH-MD), la **Mission d'Accompagnement des Restructurations (MAR)** coordonne un réseau de « médiateurs mobilité » qui anticipent les possibilités d'accueil et accompagnent le personnel civil dans sa recherche d'emploi, ou facilitent son reclassement dans la défense, et prospectent dans toute la sphère du service public local.

Les négociateurs organisent et animent des **conférences de bassin** et participent aux travaux des **commissions de restructuration** réunissant les gestionnaires de personnel, les assistants des services sociaux et les représentants locaux des syndicats représentatifs du personnel civil de la défense.

Contact : secrétariat - 01 45 52 80 57 - mar@sga.defense.gouv.fr

► LE CHEF DE CORPS OU LE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT

Les chefs des corps restructurés organisent et conduisent les opérations locales sous les ordres de leur échelon de commandement régional, de l'Etat-major de l'armée dont ils dépendent et en dernier ressort du **Chef d'Etat Major des Armées (CEMA)**. Ils sont soutenus par les directions et services régionaux de la défense. Les chefs des établissements de la Délégation générale pour l'Armement (DGA) sont directement rattachés à cette délégation.



GUIDE DES RESTRUCTURATIONS

SGA / DÉLÉGATION AUX RESTRUCTURATIONS

Conduire et accompagner les restructurations de défense

- LA MÉTHODE
- LES ACTEURS « DÉFENSE »

« Si la défense n'a pas vocation à faire de l'aménagement du territoire, elle accompagne cependant systématiquement les territoires concernés par des mesures lourdes de restructurations avec un dispositif éprouvé et une démarche permanente d'appui des territoires dans leurs projets de revitalisation »

Délégation aux Restructurations
 39 rue de Bellechasse - Paris 7°
 01 42 19 53 07
 dar@sga.defense.gouv.fr
 Adresser le courrier au : 39 rue de Bellechasse - 00450 Armées

RETROUVEZ LES GUIDES ET LES CONTACTS EN LIGNE SUR WWW.DEFENSE.GOUV.FR



© P1 - SGA/COM 2018 - SGA/SING IMPRESSIONS

Conduire et accompagner les restructurations de défense

LA MÉTHODE : COMMENT RÉUSSIR UN PROJET DE RESTRUCTURATION ?

► LE PILOTAGE DE L'ACTION TERRITORIALE

L'accompagnement territorial des restructurations de défense est conduit par le Préfet assisté du **Délégué régional aux Restructurations de Défense (DRRD)**.

L'action territoriale vise à :

- atténuer les conséquences (économiques, symboliques, humaines) des restructurations ;
- permettre les conditions propices à de nouvelles perspectives pour ces territoires ;
- permettre la meilleure adéquation possible à l'échelle du bassin d'emploi entre l'offre locale et la demande induite par le personnel à reconverter.

Pour ce faire, tous les acteurs sont associés au sein d'un comité de site dans le cadre d'un contrat de redynamisation de site de défense (**CRSD***) ou d'un Plan local de redynamisation (**PLR****) afin d'établir un diagnostic partagé puis d'élaborer un projet de développement fédérateur et mobilisateur. Il s'agit d'organiser systématiquement les échanges entre la Défense et l'ensemble des acteurs au niveau national comme au niveau des territoires.

* Le CRSD concerne les sites affectés par une perte nette de plus de 200 emplois directs et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique.

** Le PLR concerne les sites ne bénéficiant pas d'un CRSD mais subissant néanmoins un impact significatif, avec une perte nette d'au moins 50 emplois directs.

CONDUIRE LA RESTRUCTURATION →→→→

- Anticiper l'impact
- Partager le diagnostic territorial
- Elaborer le projet de développement
- Evaluer
- Communiquer

←←←← CONVERTIR LE SITE

- Anticiper
- Elaborer une stratégie
- Valoriser / Saisir les opportunités
- Sélectionner le projet
- Négocier la mise en œuvre
- Dépolluer
- Phaser avec le projet global
- Privilégier la reprise d'un site «vivant»

←←←← REVITALISER LE TERRITOIRE

- Donner des opportunités à l'économie locale
- Développer l'économie
- Mobiliser les aides et les co-financements
- Ingénierie conseil / Formation
- CRSD
- PLR

ACCOMPAGNER LES PERSONNES →→→→

- Accompagnement professionnel :
 - former
 - reconverter
 - reclasser
 - encourager la mobilité
- Accompagnement social :
 - logement
 - famille...
- Dialogue social
- Plateforme régionale pour l'emploi (SGAR)

**POUR
UN PROJET
RÉUSSI**

Conduire et accompagner les restructurations de défense

LES ACTEURS «DÉFENSE»

► LA DAR (DÉLÉGATION AUX RESTRUCTURATIONS)

Rattachée au **Secrétariat Général pour l'Administration (SGA)** du ministère de la défense, la **Délégation aux Restructurations (DAR)** est chargée de la préparation et du suivi des mesures de restructuration du ministère ainsi que de l'accompagnement économique et social des restructurations militaires et industrielles de défense.

La délégation contribue à une politique intégrée permettant de minimiser l'impact des restructurations de la défense sur les territoires. La démarche consiste à instaurer autour des préfets les conditions d'un dialogue local, permettant d'élaborer un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs et qui résulte à la fois d'une analyse par domaine d'impact et d'une vision globale du territoire. Il s'agit d'aboutir à une stratégie commune et de la décliner en un plan d'actions auquel la défense contribue par des moyens financiers et une ingénierie dédiés, en relation étroite avec la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), chargée de coordonner l'action des ministères.

En complément de l'action des délégués régionaux placés auprès des préfets des régions les plus impactées par les restructurations de défense, le DAR a vocation à projeter son équipe pour soutenir les préfets.

Contact : secrétariat - 01 42 19 53 07 - dar@sga.defense.gouv.fr

► LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL AUX RESTRUCTURATIONS DE DÉFENSE (DRRD)

Dans les régions les plus impactées, un **Délégué régional aux restructurations de défense (DRRD)** est placé auprès du Préfet de Région au sein des SGAR. Sous l'autorité du Délégué aux Restructurations de la Défense (SGA/DAR), les délégués régionaux préparent, suivent, instruisent et coordonnent les mesures d'accompagnement territorial dans les bassins d'emploi directement touchés par la réorganisation territoriale du ministère de la défense. Leur mission est de faire converger toutes les ressources au profit de la zone à revitaliser. En liaison avec la DIACT, ils mobilisent tous les moyens locaux et nationaux afin de relancer une dynamique de développement local. Ils font le lien entre les autorités civiles et militaires du ministère et les acteurs économiques locaux. En concertation avec la Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers de la défense (MRAI) ils détectent les opportunités de développement liées à la **reconversion des sites**. Avec la Mission d'accompagnement des restructurations (MAR) de la direction des ressources humaines, représentée localement par les Médiateurs Mobilité, ils facilitent le **reclassement des personnels** concernés par les restructurations. En relation avec la Délégation Générale pour l'Armement (DGA), les DRRD participent au maintien et au développement des capacités essentielles de l'industrie de Défense, notamment dans les **pôles de compétitivité**. Ils assurent la gestion et le suivi du **FRED**, fonds de subvention destiné à accompagner les restructurations de défense et ont pour mandat de mobiliser tous les fonds publics nationaux ou européens ainsi que des fonds privés dès lors que ceux-ci contribuent à la revalorisation des territoires.

► LE DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL (DMD)

Détaché auprès des préfets, les **délégués militaires départementaux (DMD)** relèvent de l'Officier Général de Zone de Défense (OGZD), auquel le Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA) délègue la mobilisation des moyens des Armées au profit de l'action préfectorale. Avec le DRRD, le DMD assure la liaison entre le préfet et les autorités locales de la défense notamment pour une bonne synchronisation de l'accompagnement territorial avec les mouvements de la défense. Il est le conseiller technique défense du préfet.

